

# Comité Régional des Céréales

## 16 février 2023



## Une gouvernance rénovée de FranceAgriMer

L'année 2019 a été consacrée à la mise en place de la nouvelle gouvernance qui tient compte de **deux orientations fortes** :

- **Besoin d'une concertation par filière** (Conseils Spécialisés) en complémentarité avec les travaux des interprofessions
- **Besoin de développer des travaux transverses**, dans le champs économique, (Commissions Thématiques Interfilières, Conseil d'Orientation Permanent)

Ces modifications ont été actées par décret du 24 mai 2019 .



## Conseil d'administration



## Conseil d'orientation



**Conseil spécialisé grandes cultures**



**Conseil spécialisé fruits et légumes**



**Conseil spécialisé productions végétales spéciales (horticulture, PPAM)**



**Conseil spécialisé viandes blanches**



**Conseil spécialisé ruminants (lait et viande)**



**Conseil spécialisé produits de la pêche et de l'aquaculture**



**Conseil spécialisé vin et cidre**

**Commission bioéconomie**



**Commission internationale**



**Autres commissions thématiques interfilières**

# Conseil Spécialisé Grandes Cultures

Le CS Grandes Cultures réunit les filières **Sucre, Céréales et Oléoprotéagineux**

- Composé de 58 membres (44 membres voix délibératives- 14 membres voix consultatives)
- Équilibre Amont-Aval des représentants des acteurs des différentes filières : syndicats agricoles / coopération / distributeurs et transformateurs / interprofessions / instituts techniques
- Benoit PIETREMENT et Franck SANDER sont respectivement président et vice-président du CS grandes cultures (jusqu'au 30/07/2024)

# Rôle du Conseil Spécialisé Grandes Cultures

Le Conseil Spécialisé est un organe de gouvernance partagé entre les pouvoirs publics et représentants de la filière

C'est un lieu d'échanges et de débats :

- Il est chargé de suivre et d'analyser la situation des marchés
- Il veille à anticiper les crises et à les caractériser
- Il participe à la politique d'orientation des productions et d'organisation des filières en assurant le suivi des dispositifs d'appui
- Il émet des avis sur les évolutions de politiques publiques affectant spécifiquement leur secteur

## Composition des Comités régionaux des céréales

### Article D621-31 du code rural relatif aux CRC :

48 membres avec voix délibérative (33 dans les régions < 9 départements),  
1 président, 2 vices-présidents

- 14 représentants des producteurs de céréales, dont
  - 6 désignés par les coopératives
  - 3 désignés par la chambre régionale d'agriculture
- 12 représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles représentatives
- 3 représentants des négociants
- 3 représentants des meuniers
- 3 représentants des FAB
- 3 représentants d'entreprises de valorisation des céréales
- 3 représentants institutionnels : DRAAF, DRDDI, Conseil régional

Le représentant de FranceAgriMer assure le secrétariat et dispose d'une voix consultative

## Elargissement du Comité régional des céréales Occitanie suite à la déclinaison des plans filières

### ✓ ***Au titre des interprofessions intéressées :***

Des représentants d'Intercéréales, Terre Univia, le Groupement national interprofessionnel des semences et plants (SEMAE), Interbio Occitanie

### ✓ ***Au titre des instituts de recherche et des centres techniques intéressés :***

Des représentants de l'institut national de la recherche agronomique (INRA), Arvalis – Institut du végétal, Terre Inovia

### ✓ ***Au titre des producteurs de semences :***

Des représentants de la Fédération nationale agricole multi-semences (FNAMS), l'Association nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences oléagineuses (ANAMSO)

### ✓ ***Au titre du portuaire :***

Des représentants des ports de Sète et de Port-La-Nouvelle

### ✓ ***Au titre des entreprises de transformation :***

Directrice de l'AREA Occitanie

## Rôle des Comités régionaux des céréales

### Réglementaire :

- Emettre tous avis utiles sur l'organisation et le fonctionnement du marché des céréales
- Participer à l'élaboration des prévisions de rendement des céréales
- Assurer une concertation régionale entre les représentants professionnels des filières et les pouvoirs publics

### Volonté des membres du CRC Occitanie :

- Contribuer à la réflexion stratégique régionale sur les filières grandes cultures en lien avec les plans de filières nationaux et l'adaptation au changement climatique



## Installation du Comité régional des céréales d'Occitanie

- Consultation des familles professionnelles en novembre 2022
- Arrêté régional portant composition du CRC Occitanie en date du 26 janvier 2023 (publié le 30 janvier 2023)
- Election du président et des 2 vice-présidents

## Candidatures

Présidence (production) :

-

Vice-présidence production :

-

Vice-présidence (hors production) :

-

***MERCI DE VOTRE ATTENTION***

